

## ARRETE N° 2022 - 610

### PORTANT MODIFICATION DE LA DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE ACCORDEE A

**M. Hervé ALLOY, 4<sup>ème</sup> Vice-président**

Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.5211-9 qui confère au président le droit de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°2020-07-047 en date du 10 juillet 2020 portant élection de Monsieur Philippe BUISSON, Président de La Cali,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°2020-07-048 en date du 10 juillet 2020 portant détermination du nombre de Vice-président,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°2020-07-049 en date du 10 juillet 2020 portant élection de Monsieur Hervé ALLOY, 4<sup>ème</sup> Vice-président de La Cali,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°2020-07-052 en date du 10 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du Conseil communautaire au Président, en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, et l'autorisant à subdéléguer cette délégation,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Cali n°2022-11-272 en date du 16 novembre 2022 portant approbation du règlement d'intervention en matière d'aides aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo,

Vu l'arrêté n° 2020-352 en date du 11 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature accordée à Monsieur Hervé ALLOY, 4<sup>ème</sup> vice-président,

Considérant que suite à l'adoption de la délibération du 16 novembre 2022 autorisant le Président ou son représentant à attribuer des subventions pour l'acquisition de vélos ou de dispositifs d'électrification, il convient de modifier l'arrêté de délégation de signature de Monsieur Hervé ALLOY,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté portant délégation de fonction et de signature accordée à Monsieur Hervé ALLOY, 4<sup>ème</sup> vice-président de la CALI, est complété comme suit :

- Après l'article 2, il est inséré un article 2 bis rédigé comme suit
  - « En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick MERCIER, 3<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Hervé ALLOY reçoit délégation afin de signer les arrêtés attributifs de subvention pour l'acquisition de vélos neuf ou d'occasion ou de dispositifs d'électrification, ainsi que les notifications de ces arrêtés. »

**Article 2** : Les autres dispositions de l'arrêté du 11 juillet 2020 demeurent inchangées.

**Article 3** : Monsieur le Directeur général des services de La Cali et Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Coutras sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la Cali,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Libourne, le - 2 DEC. 2022

Publié le 7 décembre 2022

Notifié le

Monsieur Philippe BUISSON,  
Président de La Cali



*[Handwritten signature of Philippe Buisson]*

**SPECIMENS DE SIGNATURE**

Monsieur Hervé ALLOY

4<sup>ème</sup> Vice-président,

Délégué aux finances et à la fiscalité et aux affaires juridiques

Signature :

*[Handwritten signature of Hervé Alloy]*

paraphe :

*[Handwritten initials HA]*

Ampliations transmises à :

- Monsieur le Président de La Cali,
- Mesdames et Messieurs les Vice-présidents de La Cali,
- Monsieur le Directeur général des services
- Direction générale de La Cali,
- Direction administrative et financière de La Cali
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Coutras.

- Monsieur le Président de La Cali,
- Mesdames et Messieurs les Vice-présidents de La Cali,
- Monsieur le Directeur général des services
- Direction générale de La Cali,
- Direction administrative et financière de La Cali
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Coutras

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le



ID : 033-200070092-20221202-A\_2022\_610-AI